

22/2024

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 044-214400756-20240411-31\_2024-DE

Nombre de conseillers  
en exercice .....14  
présents .....8  
votants .....11

L'an deux mil vingt-quatre, le **ONZE AVRIL**  
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :

**PRÉSENTS :**

LALLOUÉ Jean-Marc      PIERRISNARD Béatrice      LE BOULER Cédric      CHIRADE Brigitte      GRIMAUD Sylvie  
HUGRON Dominique      MARTIN Yves      RAIMBAUD Nelly

ABSENTS EXCUSÉS : RIOTTE Sandrine (pouvoir à GRIMAUD Sylvie) ; DUMARCHÉ Jérémy (pouvoir à RAIMBAUD Nelly) ;  
BOMMÉ Jean-Paul (pouvoir à LE BOULER Cédric) ; DUTERTRE Thomas ; HAMON Sylvain

ABSENTS NON EXCUSÉS : GUILLEMOT Tatiana

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Yves

**OBJET :**

**31/2024**

**ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT FRESNAIS**

Des lagunes ont été créées il y a une trentaine d'années sur le terrain des consorts Ferré pour gérer la collecte des eaux pluviales du village. Ce terrain aurait dû être cédé à l'époque à la commune mais la vente n'a jamais eu lieu.

Le propriétaire a été rencontré et reste toujours vendeur.

Le bornage réalisé sur la parcelle ZD 48 fait ressortir une parcelle à acquérir de 3 252 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ Décide d'acquérir la parcelle provisoirement cadastrée ZD 48-a de 3252 m<sup>2</sup> auprès des consorts Ferré au prix de 3 602 €
- ⇒ Décide de prendre en charge les frais de bornage et les frais notariés liés à cette acquisition
- ⇒ Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,

Jean-Marc LALLOUÉ

